

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2818**

commune (s) : Corbas

objet : Echange avec la société STEF-TFE de divers terrains situés rue Marcel Mérieux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2818**

objet : Echange avec la société STEF-TFE de divers terrains situés rue Marcel Mérieux
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a cédé à la société STEF-TFE, par acte du 15 septembre 2003, un tènement immobilier cadastré sous les numéros 48 et 50 de la section AX qui était nécessaire au projet de regroupement d'une partie de l'activité froid de cette société.

Afin de poursuivre le projet d'agrandissement de son site d'exploitation, la société STEF-TFE a demandé à la Communauté urbaine de lui céder un délaissé de voirie contigu à sa propriété.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie totale de 2 041 mètres carrés cadastrés sous les numéros 87, 88 et 90 de la section AX et située rue Marcel Mérieux à Corbas.

En échange, la société STEF-TFE céderait à la Communauté urbaine un terrain nu d'une superficie totale de 75 mètres carrés, cadastré sous les numéros 64 et 66 de la section AX, situé rue Marcel Mérieux à Corbas et qui sera intégré au domaine public communautaire de voirie après l'aménagement de la rue.

Aux termes du compromis, la société STEF-TFE céderait son bien au prix de 1 875 € HT, soit 2 242,50 € TTC, la Communauté urbaine céderait le bien lui appartenant au prix de 102 050 € non assujetti à TVA, conforme à l'avis de France domaine, soit une soulte de 99 807,50 € au profit de la Communauté urbaine.

Les frais d'acte notariés seront supportés par chacun au prorata de la valeur des biens acquis ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 mars 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange avec la société STEF-TFE, pour un montant de 102 050 € pour le bien cédé et pour 2 242,50 € TTC pour le bien acquis dans le cadre d'un aménagement de voirie, de divers terrains situés rue Marcel Mérieux à Corbas.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour 15 000 000 €.

4° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

a) - pour la partie acquise, évaluée à 2 242,50 €, en dépenses : compte 211 100 - fonction 824, opération n° 1756 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 824 - opération n° 1756,

b) - pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 15 751,19 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 090, opération n° 0275 - et en recettes : compte 211 100, fonction 090, opération n° 0275,

c) - pour la solde recettes : 99 807,50 €, compte 775 100, fonction 090, opération n° 0275.

Les montants en dépenses comme en recettes seront inscrits au budget 2011.

Pour les frais notariés à hauteur de 500 €, compte 211 100, fonction 824, opération n° 1756.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.